

**TARIFS**  
Résident.es admis.es dans l'établissement à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2025

**Tarifs journaliers « hébergement »**

Hébergement permanent	74.00 €	Facturation à terme échu
Hébergement temporaire	69.90 €	Facturation à terme échu

**Tarifs journaliers « dépendance » pour les personnes classées dans :**

	Total	Montant pris en charge par l'APA	Facturé au résident
Les groupes GIR 1 et 2	28.56	21.05	7.51 €
Les groupes GIR 3 et 4	18.31	10.80	7.51 €
Les groupes GIR 5 et 6 (ticket modérateur ou talon)	7.51	0.00	7.51 €

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), attribuée par le Conseil Départemental est perçue par l'établissement pour les personnes accueillies en **hébergement permanent**. Elle sert à financer le tarif dépendance des groupe GIR 1/2 et groupe GIR 3/4 requis par les maisons de retraite.

Le « **ticket modérateur** » ou « **talon** » reste à la charge de **tous les résidents** (le montant correspondant au tarif dépendance du groupe GIR 5 et 6) qu'ils soient accueillis en **Hébergement permanent ou temporaire**.

**Donc, pour 30 jours :**

Hébergement permanent	$(74.00 + 7.51) \times 30 \text{ jours} = 2\,445.30 \text{ €}$
Hébergement temporaire	$(69.90 + 7.51) \times 30 \text{ jours} = 2\,322.30 \text{ €}$

**Règle de tarification en cas d'absence pour hospitalisation :**

Conditions	Hébergement :	Dépendance :
	Déduction des frais de séjour	Déduction du ticket modérateur
A partir de 72 heures	-20 € forfait hospitalier -15 € forfait hospitalier psychiatrique	Pas de facturation dès le 2 <sup>ème</sup> jour d'absence

**TARIFS**  
Résident.es admis.es dans l'établissement à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2025

**Tarifs journaliers pour un Accueil de jour :**

Pour une journée avec déjeuner et goûter	17.70 €	Facturation à terme échu
--	---------	--------------------------

**Tarifs journaliers pour les personnes âgées de moins de 60 ans :**

Hébergement des personnes âgées de moins de 60 ans	86.72 €	Facturation à terme échu
--	---------	--------------------------

**Autres prestations :**

Prestations	Tarifs	Conditions de facturation
Coiffure	Affichés à l'entrée du salon.	A régler au professionnel.
Pédicure	Tarifs appliqués par le professionnel.	A régler au professionnel.
Téléphone	Tarifs appliqués par le prestataire choisi.	A régler à l'opérateur choisi.
Repas invité semaine :	10 €	Prévenir au moins 72 h avant.
Repas invité week-end et jours fériés :	12 €	Facturé au résident en fin de mois ou réglé par l'invité.
Déduction repas à l'extérieur :		Prévenir au moins 72 h avant.
- Midi	- 4.50 €	Déduit sur la facture en fin de mois.
- Soir	- 3.50 €	
Caution	500,00 €	Le chèque, qui sera encaissé, est à remettre le jour de l'entrée.